



Ouagadougou, le

19^e 4 FEV 2025

N°2025 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

№ 0006

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur d'informer les bacheliers de la session 2024, que dans le cadre du programme électronucléaire, la Fédération de Russie en Partenariat avec ROSATOM offre des bourses d'études dans le domaine des sciences du nucléaire au titre de l'année académique 2025-2026.

2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout **bachelier de la session de 2024** remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du baccalauréat des séries **C ou D** de la **session de 2024**, obtenu à l'issue des épreuves du premier tour avec une **moyenne supérieure ou égale à 15/20** ;
- avoir une **moyenne supérieure ou égale à 15/20 en mathématiques et en sciences physiques** à l'examen du baccalauréat ;
- **ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2025** ;
- être en bonne santé physique et mentale ;
- avoir un casier judiciaire vierge.

3. Composition du dossier de candidature

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : **www.campusfaso.bf** composés des **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf .) ;
- l'original de extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;

- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée des trois (03) premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
- une photocopie légalisée des deux premières pages du passeport dont la validité dépasse dix-huit mois (18) mois ;
- un certificat d'examen médical probant VIH négatif datant de moins d'un mois à partir de la date de la visite médicale ;
- un certificat médical délivré par un médecin burkinabè ou russe agréé attestant de la bonne santé du candidat et l'absence de contre-indications à vivre et à étudier dans les conditions climatiques de la Russie datant de moins d'un mois à partir de la date de la visite médicale ;
- un certificat médical attestant que le candidat n'est pas atteint de la tuberculose datant de moins d'un mois à partir de la date de la visite médicale ;
- un certificat médical attestant que le candidat n'est pas atteint de tout type d'hépatite datant de moins d'un mois à partir de la date de la visite médicale.

Nota Bene :

Les documents ci-dessus cités doivent être traduits en langue russe par un traducteur assermenté.

En outre, les photocopies des documents doivent être déposées avec les originaux et les versions traduites au service consulaire de l'Ambassade de la Fédération de Russie en République de Côte d'Ivoire pour être légalisées et certifiées.

4. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : **www.campusfaso.bf**.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne du **17 au 27 février 2025** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : **<https://campusfaso.bf/>** dans la rubrique « Bourse ».

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne obtenue à l'examen du baccalauréat et dans les matières de base.
- **Tout dossier incomplet est irrecevable.**
- **Toute attribution d'une bourse dans le cadre du programme électronucléaire est exclusivement réservée aux études dans le domaine des sciences du nucléaire, tout changement de filière entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**
- en raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**
- Tout dossier comprenant la copie **scannée d'un original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué **ne sera pas examiné.**
- **Les photocopies légalisées des originaux des pièces constitutives du dossier de candidature doivent être annexées aux traductions officielle en langue russe.**

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Pr Samuel PARI

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

